



CONGRÈS DE TOULOUSE 9-10-11 novembre 2018

MOTION

POUR LA SUPPRESSION DES CAGES DANS LES SALLES D'AUDIENCE

Le ministère de la Justice avait décidé de généraliser l'installation de cages de verre et de fer sur les box des salles d'audience des juridictions françaises.

Le Syndicat des avocats de France, rejoint par toutes les composantes de la profession, a mis en œuvre, dès le mois de septembre 2017, des actions qui ont conduit la Ministre de la Justice à annoncer qu'elle gelait l'installation de nouvelles cages et qu'elle faisait démonter les encagements de fer.

A ce jour, la Directive du Conseil de l'Union européenne du 9 mars 2016 qui prévoit que le recours à des cages de fer et de verre doit être exceptionnel et justifié au cas par cas, n'est toujours pas respectée par la France et ses juges.

Le Syndicat des avocats de France exige qu'il soit mis fin à une comparution dégradante et portant atteinte à la présomption d'innocence des personnes dont la cause doit être entendue dans la dignité et dans le respect des droits humains.

Il demande à la Ministre de la Justice de donner, sans délai, des instructions et des moyens financiers pour que soient démontées ces cages qui déshonorent la Justice française.

Le Syndicat des avocats de France appelle l'ensemble de la profession et ses représentants à maintenir la mobilisation et s'opposer à la tenue d'audience dans ces conditions inacceptables.

Fait à Toulouse, le 11 novembre 2018